

nées, l'enseignement théorique et pratique de la psychiatrie, mais il prenait encore une part active à l'organisation générale de l'enseignement. Pour lui la méthode était nécessaire là comme partout, s'il fallait avoir à cœur de former nos jeunes générations à l'observation, à l'analyse, à la synthèse.

Malgré une grande réserve naturelle qui le faisait s'éloigner des foules et l'empêchait de rechercher l'éclat, il avait su s'extérioriser assez pour établir à l'étranger sa valeur et sa compétence et faire apprécier notre culture. Dans les nombreux Congrès de Médecine Mentale où il eut l'honneur de représenter à plusieurs reprises, le gouvernement, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, il sut apporter sa contribution scientifique et retirer en même temps des connaissances que son esprit pratique savait appliquer aussitôt chez nous. Le gouvernement fédéral devait encore utiliser ses conseils comme expert dans les cas souvent complexes d'aliénation mentale qu'il avait à résoudre et en particulier dans le problème qui s'impose sur ce sujet depuis la guerre.

Le Docteur Villeneuve laisse une œuvre qu'une mort prématuée ne lui a pas permis d'achever. La fiche de l'aliéné et surtout la jurisprudence de nos tribunaux en matière de psychiatrie avaient fait l'objet de son travail personnel et lui fournissaient chaque jour de nouvelles sources où puiser les faits nécessaires à l'organisation de nos asiles. D'importants travaux sur l'hospitalisation spéciale des épileptiques allaient bientôt lui permettre de tracer pour notre province la conduite à tenir. Mais s'il est parti trop tôt pour cueillir le fruit mur de son constant labeur, du moins a-t-il pu réaliser l'estime que lui portaient et ses confrères et les autorités.

Nous lui devons ce témoignage qu'il a fait tout son devoir et mérité notre respect avec notre souvenir.

A. VALLÉE, M. D.